



CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DE L'AVIRON DE COMPETITION

Je soussigné(e) Docteur

Certifie avoir effectué une visite médicale conformément aux recommandations de
la TRF décrits ci-dessous au profit de Mr /M^{me}/M^{elle}

.....
Né(e) le/...../..... et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour,
de contre-indication à la pratique de **L'Aviron** de compétition.

Signature et cachet du Médecin

Date/...../.....

La commission médicale de la « Tunisian Rowing Federation (TRF) » conformément aux recommandations de la FISA (Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron), recommande de faire systématiquement les examens suivants préalablement à la délivrance de ce certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aviron :

** un questionnaire de santé (voir modèle ci-joint ou au site web : <http://www.trf.org.tn/>)

** un examen clinique basé essentiellement sur le système cardiovasculaire: auscultation cardiovasculaire à la recherche de bruits anormaux ; mesure de la pression artérielle ; examen des pouls fémoraux radiaux, recherche de signes du syndrome de Marfan)

**un électrocardiogramme de base+ DII long (12 pistes)

**une épreuve d'effort cardio pour les rameurs d'âge supérieur ou égal à 35ans ayant plus que 2 facteurs de risque cardiologique.

Les contre-indications à l'aviron sont :

- L'insuffisance staturale-pondérale
- Les maladies cardiovasculaires à l'origine des troubles à l'éjection ventriculaire gauche et/ou des troubles de rythme à l'effort et lors de la récupération
- Les lésions pleuro pulmonaires évolutives
- Les affections morphologiques statiques et/ou dynamiques sévères en particulier du rachis dorsolombaire avec risque de pathologies aiguës ou d'usure accélérée
- L'épilepsie, les pertes de connaissance, les vertiges et les troubles de l'équilibre.

Le présent certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Aviron de compétition peut être délivré par tout médecin Docteur en Médecine.